Direction Générale des Douanes

Rue Hédi Karray–Station du métro N°2
Cité des Sciences – Centre Urbain Nord
1082 Tunis
Direction générale des douanes

Décision Renseignement Contraignant : Classement Tarifaire (R.C. Non Confidentiel)

1. Délivrée par : Direction générale des douanes	**2. N° de référence de La décision de CT:** TN/DGD/DRC/CT/2026/2003 **N° de référence de La décision de CT Précédent:** TN/DGD/DRC/CT/2026/2003
3. Détails du titulaire Dénomination : Adresse géographique /adresse postale : Email : Numéro de NCC:	
4. Date et numéro d'enregistrement de La demande Date : 13/05/2026 N° d'enregistrement : TN/DGD/DRC/CT/2026/2003	**5. Code de La marchandise** **34011100992**

6. Description de La marchandise

Moufles hygiéniques multicouches en matières synthétiques, couvrant entièrement la main sans séparation pour les doigts, à usage unique et conçues pour le nettoyage et le soin de la peau, notamment pour les personnes qui ont besoin d'une attention particulière. Leur conception ergonomique permet d'éviter le glissement de la main lors de l'utilisation.

Elles sont imprégnées d'une préparation organique tensio-actif à usage de savon, contenant des ingrédients émollients qui permettent la protection de la peau en réduisant la mousse pendant l'utilisation, sans diminuer la capacité de nettoyage de la peau.

Avant tout usage, lesdites moufles doivent être humidifiées à l'aide de quelques gouttes d'eau pour activer la solution savonneuse. Elles sont présentées en conditionnement pour la vente au détail dans des emballages en matière plastique contenant chacune 20 unités.

7. Dénomination commerciale

Confidentiel:

Composition de la préparation d'imprégnation :

Non Confidentiel : Moufles de toilette pour le lavage de la peau.

8. Illustration



9. Justification du classement de La marchandise

Le classement a été déterminé conformément à ce qui suit :

Règles générales d'interprétation du Système Harmonisé :

La **R.G.I. 1** a été utilisée pour classer le produit selon les termes de la position tarifaire : **34.01**

La **R.G.I. 6** a été utilisée pour classer le produit au niveau de la sous-position tarifaire : **3401.11**

Également, le produit a été classé à la **N.D.P : 34011100992** conformément aux **R.G.I. 1 et 6**.

10. La présente décision en matière de CT a été délivrée sur La base des éléments ci-après fournis

Photographies	Plans	Echantillons	Brochures	Autres
		X	X	

***"Article 12 du Décret n° 2024-152 du 13 mars 2024 :** Un renseignement contraignant est considéré contraignant pour :

a) L'administration des douanes vis-à-vis du bénéficiaire, pendant la durée de sa validité,

b) Le bénéficiaire vis-à-vis de l'administration des douanes, à partir de la date de sa notification.

Si le bénéficiaire dépose des déclarations en douane, non-conforme à un renseignement contraignant qui lui a été notifié, une fausse déclaration d'espèce sera constatée à son encontre.

* Un renseignement contraignant ne s'applique que pour la marchandise qui en fait l'objet.

*** Conformément aux dispositions de l'Article 13 du Décret n° 2024-152 du 13 mars 2024, la présente décision est valable pendant une période de trente-six (36) mois à partir de sa date de notification.".**

Lieu : Direction Générale des Douanes, Tunis

Date : 18 Mai 2026

Signature

Le Directeur Général des Douanes

Mohamed Hedi Safer